

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du : 22 FÉVRIER 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Eric DESHAYES par M. Fabrice TOCABENS
M. Cyril BEYNET par Mme Zinèbe HADDAOUI
Mme Sylvie MAZZITELLI par Mme Isabelle LABROT
M. Bernard HOKMAYAN par M. Marc SIMELIERE
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Accusé de réception en préfecture
084-218400075-20250222-lmc1X010001c343-DE
Date de télétransmission : 24/02/2025
Date de réception préfecture : 24/02/2025

AR préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception en préfecture :



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2025

24

ACTION CULTURELLE : AVIGNON TERRE DE CULTURE 2025 - Convention de partenariat en lien avec l'organisation des expositions Musée des Curiosités et Cartes Blanches en 2025.

M. NAHOUM

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Dans le cadre de l'ambition et du programme Avignon Terre de Culture 2025 dont le déploiement repose sur la mise en place progressive de dispositifs, projets, et événements visant à célébrer les 25 ans d'Avignon Capitale Européenne de la Culture et réactiver cette année culturelle exceptionnelle, une programmation inédite d'expositions, réalisée en partenariat avec des institutions et des artistes renommés ou émergents est planifiée sur l'ensemble de l'année 2025, sous l'égide de la thématique Curiosité(s).

Ainsi, l'Eglise des Célestins devient le 7^{ème} musée éphémère de la ville d'Avignon : le Musée des Curiosités.

Dans ce contexte, une exposition intitulée « *L'Arrière-pays (territoires arabes en archipel : des traversées et des récits, à travers la collection des films et des photographies du Cnap)* » sera présentée dans ce lieu emblématique, en partenariat avec le Centre National des Arts Plastiques (CNAP) et le Festival d'Avignon en juillet et en août 2025.

Par ailleurs, des Cartes Blanches dédiées à des artistes partenaires culturels locaux seront accueillies dans les espaces d'exposition du Cloître Saint-Louis. Dans ce cadre, l'artiste plasticienne Claudine ASPAR dont l'oeuvre s'inscrit dans la figuration libre et l'art singulier sera exposée durant le mois de septembre. L'exposition intitulée « *La chambre des merveilles* » proposera le cabinet de curiosité de cette artiste d'origine avignonnaise.

Les deux conventions de partenariat sont donc proposées entre la Ville d'Avignon et les partenaires précités.

Les conventions de partenariat fixent les droits et obligations de chacune des parties concernées ainsi que les modalités financières afférentes à chaque exposition, notamment la prise en charge par la Ville des frais afférents à l'organisation et au fonctionnement des sites d'accueil, aux dépenses d'assurance des œuvres, ainsi qu'à la présentation des œuvres (droits de monstration).

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Il vous est donc proposé d'autoriser la signature de ces conventions de partenariat.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu les projets de convention de partenariat présentés en annexe,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'organisation, dans le cadre des dispositifs Musée des Curiosités et Cartes Blanches - Avignon Terre de Culture 2025, les projets d'exposition précités ;

- **APPROUVE** la convention de partenariat liant la Ville d'Avignon, le CNAP et le Festival d'Avignon,

- **APPROUVE** la convention de partenariat liant la Ville d'Avignon et l'artiste Claudine ASPAR ;

- **IMPUTE** les dépenses afférentes aux chapitres 011 du Budget Principal ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer ces conventions de partenariat et toutes pièces à intervenir.

ADOPTE

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
Mme Carole MONTAGNAC

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE 24/02/2025

ACTE PUBLIE LE 12/03/2025

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :